



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 12 juin 2024



Un budget maîtrisé

UN BUDGET MAÎTRISÉ

Le compte financier unique (CFU) présente l'état budgétaire de l'arrondissement. On constate en 2023 une hausse des recettes issue de la location de la salle de la Ficelle. Le principal poste de dépenses sont les crèches, avec un fort impact du coût des fluides.

Présentation du rapport sur « l'approbation du Compte Financier Unique 2023 », par Élodie Trias, 1^{ère} Adjointe au Maire, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 12 juin 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 12 juin 2024](#)

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 11 septembre, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

« Le Compte Financier Unique (CFU), constitue l'assemblage du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier. Le CFU de l'exercice 2023 reprend les sommes allouées, le budget primitif et les décisions modificatives, et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023. C'est une photographie de l'année précédente. Il s'agit de comparer les prévisions du budget à ce qui a été réalisé. Tout d'abord, les recettes de fonctionnement pour l'année 2023.

Le budget primitif a évolué entre 2022 et 2023. La dotation a été au BP 2023 de 564 993 euros, soit une augmentation de 41 810 euros, correspondant à une évolution du périmètre lié au transfert d'équipements acté en 2022, la MDA et le Clos bouliste.

Les crédits inscrits au budget primitif sont augmentés chaque année de l'excédent de l'exercice de l'année N-1, 144 628,76 euros et de l'affectation d'un intéressement, la totalité des recettes liées à la location de la Ficelle, 11 940 euros affectés au budget 2023, et de dotations ponctuelles.

Le budget 2023 s'élève à 936 197,76 euros de recettes réalisées pour 2023 provenant d'une part du budget primitif 2023, pour 564 993 euros, dont la dotation de gestion de 488 982 euros et également la dotation d'animation locale (DAL) à hauteur de 76 011 euros. À noter une refonte des dotations DAL et DG en faveur de la DAL qui était auparavant de 40 692 euros.

Le budget primitif, je l'ai dit. Ensuite, l'affectation des excédents 2022 à hauteur de 144 628,76 euros et la décision modificative numéro 1 qui a été votée en juin 2023, à hauteur de 226 576 euros. Et qui comprend à la fois :

- L'intéressement 2022 ;
- Le transfert d'équipements Relais Petite Enfance Le Jardin de Gones ;
- Le marché alimentation des crèches ;
- L'ouverture d'été 2022 de la crèche Belfort ;
- Les fluides ;
- Le Conseil d'arrondissement des enfants ;
- Et les projets APICQ.

Voici pour les recettes.

Ensuite, pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur 2023. Pour l'ensemble des recettes, il s'agit d'un total de 936 197,76 euros.

Ensuite, concernant les dépenses de fonctionnement réalisées sur 2023, elles s'élèvent à 718 332,76 euros, avec 91 961,13 euros de crédits engagés dont la dépense est reportée sur 2024. Elles sont en hausse par rapport aux dépenses de

2022, +152 909 euros, soit +27 %.

L'année 2023 est marquée par une augmentation des dépenses de fonctionnement, principalement imputable à des transferts d'équipements réalisés en 2022, puis 2023. Bien évidemment, le contexte national d'inflation des prix impacte également le niveau des dépenses.

Les équipements transférés en 2022, le clos bouliste et la Maison des associations, et puis en 2023, le Relais Petite Enfance, le Jardin des Gones. Le niveau de dépenses est par conséquent plus élevé puisque la gestion de ces équipements, les frais de nettoyage, les fluides, les fournitures, etc., incombent à la Mairie du 4^{ème} arrondissement.

Un petit focus par opération. Parmi les équipements, la répartition est la suivante :

- Les dépenses des crèches sont les plus importantes pour la Mairie du 4e et représentent 24 % ;
- La salle de la Ficelle représente 23 % des dépenses réalisées ;
- La Mairie du 4e, 21 % ;
- Les équipements sportifs, 15 % ;
- Les événements, 10 % ;
- Les autres équipements associatifs, à hauteur de 5 % ;
- Les Conseils de quartier, pour leur part, 2 % mais à noter une augmentation importante des dépenses des Conseils de quartier qui sont passés de 2 137 euros en 2022 à 13 136 euros en 2023 de par les plus nombreux projets portés par les différents Conseils de quartier.

Quelques focus aussi par nature de dépenses. D'abord, les fluides.

Les dépenses de fluides, eau, électricité et gaz sont en hausse constante et représentent la dépense la plus importante, 36 %, avec une hausse de 53 des dépenses. Cette augmentation est liée au nombre plus important d'équipements, à la hausse des tarifs, mais reste contenue grâce au plan de sobriété, le démarrage tardif du chauffage, des coupures de l'eau chaude et des baisses des températures de chauffe également.

Et puis, les dépenses de maintenance représentent 7 % du budget réalisé et sont en baisse de 11 % par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur 2023 sont de 810 293,89 euros.

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent net de 125 903,87 euros. Il est en nette augmentation par rapport à l'an dernier, +88 049 euros. Cette augmentation de l'excédent s'explique par le versement de l'intéressement sur les locations de la Ficelle qui est réattribué en totalité désormais sur le budget de la Mairie du 4^{ème}, contre 30 % auparavant.

Cette augmentation de l'excédent s'explique également par des dotations financières importantes en raison de transferts d'équipements avec un décalage temporel des factures.

La répartition de ce reliquat fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil d'arrondissement et en conséquence, vous êtes invités à vous prononcer sur le Compte Financier Unique 2023.»

Délibération 2024-31136-MA4-243 : Rapporteur : Élodie TRIAS

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Rapport adopté à la majorité.

Abstentions Anne Pellet, Lydie Bonvallet, David Kimelfeld.